



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Secteur de la Communication et de l'information

Dialogue avec les Délégations permanentes auprès de l'UNESCO autour de la future Stratégie à moyen-terme 2022-2029 (41 C/4)

- Volet 3 de la transformation stratégique de l'UNESCO-

12 juillet 2019

Note d'introduction

I. Tendances et initiatives au niveau mondial, régional et interrégional

La liberté d'expression en général, et le développement des médias en particulier, sont au cœur du [mandat constitutionnel de l'UNESCO](#) de « favoriser la connaissance et la compréhension mutuelle des nations en prêtant son concours aux organes d'information des masses » et de promouvoir « la libre circulation des idées, par le mot et par l'image ».

A travers leurs reportages, et en donnant accès à l'information, **les médias et les technologies numériques** ont des rôles clés à jouer pour répondre à des défis mondiaux, y compris le changement climatique, les catastrophes naturelles, la migration, l'urbanisation et la révolution numérique.

La révolution numérique continue de transformer nos sociétés et nos économies, avec des implications claires pour nos futurs. Selon le [Rapport de 2018 de la Commission sur le haut débit pour le développement durable](#), plus de la moitié de la population mondiale (51,2%) a actuellement accès à l'Internet. Cependant, **les fractures numériques et du savoir persistent**.

Comme l'a souligné la [Stratégie du Secrétaire général de l'ONU en matière de nouvelle technologie](#), « Les nouvelles technologies, telles que l'intelligence artificielle, la biotechnologie, la science des matériaux et la robotique, se développent rapidement et sont porteuses d'incroyables possibilités d'améliorer le bien-être de l'humanité. Toutefois, elles peuvent également générer davantage d'inégalités et de violence. »

Cela appelle à une approche prévoyante, inclusive et centrée sur l'humain.

Les abus d'expression, sous la forme de la désinformation, des discours de haine et de l'incitation à la violence sont en augmentation. Dans leur réponse visant à lutter contre ces contenus nuisibles, certains acteurs étatiques et non-étatiques risquent d'enfreindre la liberté d'expression. Dans ce contexte d'évolution rapide des paysages médiatiques et numériques, le développement d'une réflexion critique, à travers une action intersectorielle sur l'éducation aux médias et à l'information, demeure essentiel pour naviguer à travers le contenu en ligne et hors-ligne.

Le rapport mondial 2017/2018 de l'UNESCO sur les [Tendances mondiales en matière de liberté d'expression et de développement des médias](#) a souligné **un déclin au niveau mondial de la liberté d'expression**, de la liberté de la presse et de l'espace civique, avec une érosion de la confiance dans les médias à plusieurs endroits, des audiences incapables de distinguer la fiction de la réalité, et des journalistes faisant face à de plus en plus de risques dans le cadre de l'exercice de leur profession.

Les menaces à la sécurité physique, psychologique et numérique des journalistes demeurent alarmantes, avec en moyenne un journaliste tué tous les cinq jours pour avoir apporté des nouvelles et

de l'information au public. Une tendance alarmante concerne également le harcèlement sexuel en ligne des femmes journalistes. De plus, la surveillance des individus s'est avérée mener aux détentions arbitraires, à la torture, et potentiellement aux exécutions extrajudiciaires de journalistes, d'activistes, de figures de l'opposition, de critiques et d'enquêteurs de l'ONU, menant le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression à appeler à « un moratoire immédiat sur la vente et les transferts des outils technologiques de surveillance privée jusqu'à ce que des garanties rigoureuses soient mises en place en matière de droits humains... ».

Le **droit à l'accès universel à l'information est de plus en plus reconnu**. Selon le [Rapport sur les Objectifs du développement durable \(ODD\) 2018](#), 116 pays ont adopté des lois et des politiques sur la liberté d'information, avec au moins 25 d'entre eux l'ayant fait ces cinq dernières années, y compris 10 en Afrique. Cependant, la mise en œuvre de ces politiques, ainsi qu'un accès inégal aux technologies, reste un défi.

Par ailleurs, **les obstacles à l'accès à l'information pour les femmes et les jeunes filles, pour les personnes handicapées, pour les locuteurs de langues minoritaires et pour d'autres groupes marginalisés** appellent à une approche inclusive. Alors que plus de 50% des 6 700 langues parlées aujourd'hui sont menacées de disparition, la disponibilité de l'information et des outils numériques en plusieurs langues est essentielle pour garantir un accès à l'information pour tous. De plus, il y a une reconnaissance croissante de la part de la communauté internationale quant au potentiel des ressources éducatives libres et au libre accès à l'information scientifique.

D'après les statistiques du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, la tranche d'âge des 15-24 ans représentait une personne sur six (1,2 milliards) en 2015, un chiffre qui devrait atteindre 1,3 milliards d'ici 2030. Cette **jeunesse devra acquérir les compétences nécessaires pour réussir dans des sociétés de plus en plus numérisées**, y compris en Afrique où, selon les estimations de l'édition de 2019 du [World Population Prospects](#) de l'ONU, d'ici 2050, 52% de la population aura moins de 25 ans.

Bien qu'une attention croissante soit portée aux questions liées au genre dans les médias, **des progrès restent à faire pour atteindre l'égalité des genres dans les structures ainsi que les contenus médiatiques**. La part des femmes dans l'industrie médiatique reste encore assez basse, les femmes ne représentant seulement qu'un décideur sur quatre, et une reporter sur trois. **Les femmes et les jeunes filles restent également sous-représentées dans le secteur de la technologie**.

Enfin, l'ODD 11 cible 4 appelle à un renforcement des « efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel [...] mondial », et l'ODD 16 cible 10 vise à garantir l'accès public à l'information et à protéger les libertés fondamentales. Garantir **la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire** contribue à atteindre ces aspects du développement durable. Les efforts de préservation numérique prennent désormais en compte la valeur des codes sources de logiciels en tant qu'élément important de notre patrimoine, qui peuvent être préservés et utilisés pour catalyser le développement durable.

II. Conclusions et recommandations de rapports et de réunions internationales de l'UNESCO, ainsi que de récentes évaluations et audits

L'évaluation externe de 2018 du projet extrabudgétaire *Promouvoir la démocratie et la liberté d'expression* (2014-2017) recommandait à l'UNESCO de « continuer d'utiliser au maximum son statut spécial en tant qu'organe de l'ONU ayant pour mandat d'œuvrer pour la liberté d'expression et l'accès à

l'information publique, en agissant en tant que facilitateur de dialogue entre les gouvernements et les organisations militantes locales et internationales ».

[Le rapport 2017-2018 du MOPAN](#) a souligné qu'il y avait « une demande croissante pour que l'Organisation démontre la pertinence intersectorielle de son travail dans les domaines de la communication et l'information, et de la culture, ce qu'elle fait actuellement ».

Le Groupe de haut niveau des Nations Unies sur la coopération numérique a publié son [rapport](#) en juin 2019, appelant au développement de nouvelles architectures de coopération numérique pour garantir des valeurs communes pour le développement de la coopération numérique. Parmi les recommandations sur comment l'ONU peut contribuer à la transformation numérique, le rapport identifie l'initiative de l'UNESCO sur l'intelligence artificielle comme une opportunité pour « fournir un espace pour débattre de normes et de valeurs ».

III. Rappel des engagements mondiaux et des décisions pertinentes prises par les organes directeurs de l'UNESCO

- [Le Programme de développement durable à l'horizon 2030](#) reconnaît la contribution de la liberté d'expression et de l'accès public à l'information pour construire la paix, la justice et des institutions efficaces (Objectif 16). Ces droits sont aussi cruciaux pour atteindre l'objectif global du Programme de ne laisser personne pour compte, ainsi que pour réaliser les aspirations d'autres cadres mondiaux, comme [l'Agenda 2063 de l'Union africaine](#), [l'Accord de Paris](#) sur le changement climatique, la [Stratégie jeunesse 2030 de l'ONU](#), et le [Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes](#).
- L'UNESCO remplit la fonction de chef de file du système Nations Unies qui promeut la liberté d'expression, la liberté de la presse, l'accès à l'information et la sécurité des journalistes.
 - Dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'UNESCO a été désigné comme agence chargée de suivre l'avancement de l'ODD 16.10.12 (accès public à l'information) et de contribuer aux rapports sur l'ODD 16.10.1 (la sécurité des journalistes).
 - Des parties prenantes ont appelé à ce que l'UNESCO continue à promouvoir l'adoption et les applications de lois et de cadres pour soutenir des institutions médiatiques indépendantes et durables. La signature d'un mémorandum d'accord avec le [Sommet judiciaire ibéro-américain](#) en 2016, et [la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples](#) en 2018, ainsi que les discussions en cours avec la Cour de Justice de la CEDEAO, représentent des opportunités de renforcer la liberté d'expression et l'État de droit.
 - L'UNESCO sert de fer de lance du [Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité](#). Cette initiative a été renforcée à travers la réactivation du réseau de points focaux des Nations Unies, et à travers des partenariats tels que le Groupe d'amis pour la sécurité des journalistes, et le [Groupe de travail de l'Union Africaine sur la sécurité des journalistes](#).

- Depuis 2012, les Nations Unies et l'UNESCO ont adopté 15 décisions concernant la sécurité des journalistes et la question de l'impunité.
- L'UNESCO sert de **principale institution** pour l'utilisation des technologies numériques pour le développement durable et pour construire des sociétés du savoir inclusives :
 - En 2015, la Conférence générale a endossé le document final de la Conférence « [InterCONNECTer les ensembles : options pour l'action future](#) », y compris le concept de [l'Universalité d'Internet](#) et les principes DOAM (pour un Internet fondé sur les Droits humains, Ouvert, Accessible, et alimenté par une approche Multipartite).
 - La même année, [l'Assemblée générale des Nations Unies étend le mandat du Sommet mondial sur la société de l'information](#), et le Forum sur la gouvernance de l'Internet qui y est associé, jusqu'en 2025. L'UNESCO sert de chef de file / facilitateur de : l'accès à l'information et à la connaissance (C3) ; l'apprentissage digital (C7) ; la science en ligne (C7) ; la diversité culturelle et l'identité, la diversité linguistique et les contenus locaux (C8) ; les médias (C9) ; et les dimensions éthiques de la société de l'information (C10).
 - La 40^{ème} session de la Conférence générale considérera la désirabilité de produire un instrument normatif non-contraignant sous la forme d'une Recommandation sur les principes éthiques de l'intelligence artificielle.
- Dans le cadre de son mandat pour promouvoir la préservation et un accès universel à l'information et au savoir, les développements suivants sont de pertinence :
 - En 2015, la 39^{ème} session de la Conférence générale de l'UNESCO a adopté la [Recommandation concernant la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire, y compris le patrimoine numérique](#).
 - [L'Assemblée générale de l'ONU a proclamé l'année 2019 comme Année internationale des langues autochtones](#), et a invité UNESCO à jouer le rôle de chef de file.
 - La 40^{ème} session de la Conférence générale considérera l'adoption d'une *Recommandation sur les ressources éducatives libres*, et la préparation pour une Recommandation sur les sciences ouvertes est en cours.

IV. Questions indicatives pour le dialogue

Les questions suivantes sont destinées à stimuler les discussions lors de la prochaine réunion du 12 juillet :

- a) A votre avis, quels sont/seront les enjeux mondiaux, régionaux ou les tendances nationales essentielles, les opportunités et les défis pertinents pour le mandat du Secteur de la Communication et de l'information (CI) au cours des 10 prochaines années ?
- b) Où voyez-vous des opportunités pour une approche de l'UNESCO plus intégrée et interdisciplinaire avec une implication de CI ?

- c) Comment le Secteur CI peut-il mieux refléter la Priorité Afrique dans nos programmes et notre culture organisationnelle ?
- d) Comment le Secteur CI peut-il renforcer et institutionnaliser la promotion de la Priorité Égalité des genres dans nos programmes ?